



PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 23 avril 2026

[REDACTED]

Objet : Votre demande d'accès du 8avril 2026- N/Réf. : 2026-2027-2

Bonjour,

La présente vise à répondre à votre demande d'accès aux documents visant à obtenir :

- a) Tous les protocoles pré établi et ordonnances collectives en lien avec le travail et l'accouchement à l'Hôpital Charles-Le Moyne en vigueur le 10 janvier 2026, et toute mise à jour survenue après cette date, le cas échéant.
- b) L'ordonnance collective OCMC-129 relative à l'évaluation et à la surveillance à l'unité mère-enfant;
- c) Le protocole infirmier de surveillance du bien-être foetal (PROT-INF-MC-011);

Vous trouverez en annexe un document qui répond à votre demande.

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c. A-2.1, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

[REDACTED]

Catherine Bouchard
Responsable substitut de l'accès aux documents
administratifs

p.j. Annexe
Note explicative